

Passage des camions : le calvaire des habitants du bourg et des riverains de la route de Landiras n'est pas prêt de s'arrêter !



Dans ce 42ème numéro d'ICI, nous publions deux courriers ayant pour objet le dossier du contournement du bourg d'Illats. La première lettre datée du 27 juin, que vous pourrez lire page 2, est une interpellation du président du Conseil Général de la Gironde au sujet de l'actualité et du contenu réel du fameux dossier du contournement. Elle fait suite à la deuxième réunion publique de présentation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 13 mai dernier. Réunion durant laquelle notre maire, soutenu par la cabinet Apiéta, maître d'œuvre de l'ancien et du nouveau PLU, a une nouvelle fois affirmé que le tracé actuel du contournement était une décision du Conseil Général qui l'aurait imposée à la commune pour ensuite s'opposer à sa réalisation (lire notamment ICI n°41).

Devant notre scepticisme – exprimé à maintes reprises depuis des années dans ces pages –, notre premier magistrat nous a expliqué qu'il fallait s'adresser directement au président du Conseil Général. Ce que nous avons fait. Voici des passages importants de sa réponse datée du 5 juillet dernier, publiée page 3.

- 1) « Lors de la transmission des plans de zonage en 2006 (au Conseil Général pour la préparation du précédent PLU NDLR), des emplacements réservés au bénéfice de la commune sur le tracé de la déviation étaient toutefois indiqués. » **Le département n'a donc rien imposé : les emplacements étaient déjà réservés par la commune.**
- 2) « Par la suite, le Conseil Général dans son avis sur le projet arrêté de PLU daté du 3 août 2006 ne s'engageait pas sur ce projet de déviation. » **Il renouvellera cette position par un courrier au maire daté du 6 février 2009. Il s'agit du document lu et brandi par ce dernier durant la réunion du 13 mai pour essayer de décrédibiliser ce que nous disons depuis le début sur la déviation.**
- 3) La contribution du Conseil Général à l'élaboration du nouveau PLU « ne fait état d'aucune demande d'inscription de tracé pour un projet de déviation de la RD 11. » (la route de Landiras NDLR)). **Ce qui paraît logique puisque c'est un projet voulu par la commune. Il doit donc être pris à sa charge exclusivement, que ce soit pour l'acquisition des terrains ou la réalisation des travaux.**

Par conséquent, notre municipalité, en rejetant ses responsabilités sur le Conseil Général, a dressé un écran de fumée autour de ce dossier. Elle est en réalité seule responsable du tracé actuel qui comporte de nombreuses difficultés techniques rendant sa réalisation impossible car beaucoup trop coûteuse : un deuxième pont franchissant l'autoroute est prévu au Basque ! On peut s'interroger sur la raison qui pousse nos élus à agir ainsi. S'ils veulent vraiment combattre les nuisances qui affectent la qualité de vie des riverains de la route de Landiras, nous leur demandons de prendre leurs responsabilités en élaborant un projet crédible et financièrement viable, susceptible de voir le jour. Tout cela, les membres d'ICI l'ont toujours proposé notamment lors des dernières élections municipales. Si rien n'est fait par la commune : rien n'avancera !

Dans ce numéro, vous aurez aussi des nouvelles de la rentrée à l'école (lire page 5) et une étude des excédents très importants que dégagent les comptes de la consommation d'eau courante et de l'assainissement (lire page 6). Bonne lecture à tous.

Illats, le 27 mai 2011

A l'attention de Monsieur le président du Conseil Général de la Gironde

Objet : tracé du contournement du bourg d'Illats

Monsieur le président,

Je me permets, par la présente, de vous faire part des interrogations des citoyens de la commune d'Illats.

La commune d'Illats a vu son plan local d'urbanisme (PLU) annulé en mars 2010 par la cour d'appel administrative de Bordeaux. Aussi, la municipalité se lance actuellement dans l'élaboration d'un nouveau PLU. A ce titre, elle a organisé deux réunions publiques les vendredis 25 mars et 13 mai 2011, animées par le cabinet Apieta, auteur de l'ancien PLU et chargé de réaliser le nouveau.

Au cours de ces deux réunions, la réalisation d'un itinéraire de contournement du bourg, c'est-à-dire la déviation de la Route Départementale n°11, a été évoquée car un emplacement réservé est matérialisé sur les documents présentés (cf le site internet communal).

Cette déviation suscitant de nombreuses interrogations, Monsieur le Maire d'Illats a affirmé, lors de la réunion du 13 mai, que le Conseil Général lui avait imposé ce tracé du contournement du bourg (carte à l'appui). Il a également certifié que le conseil municipal était prêt à « assurer le portage financier » de l'achat des terrains réservés et que le Conseil Général avait envisagé la construction d'un deuxième pont au dessus de l'autoroute à 25 m du pont existant, alourdissant techniquement et financièrement le projet. Au cours de cette réunion, il a lu en public un courrier émanant de la Direction des Infrastructures daté du 6 février 2009 indiquant à l'assistance que « le contournement d'Illats n'est pas à l'ordre du jour ». Ce courrier était interprété par notre premier magistrat comme une preuve démontrant l'intervention du département dans l'élaboration du tracé. Le rapport de présentation du PLU disponible sur le site <http://www.illats.fr> confirme ce fait page 61.

D'autre part, ce même soir, un habitant du quartier Le Basque (sud est de la commune en direction de Barsac) concerné par ce nouveau tracé, a exprimé ses inquiétudes quant aux pollutions sonores (ce quartier est déjà très proche de l'autoroute A62) et aux problèmes de sécurité qui en découleraient, conséquences du futur passage des camions. Le cabinet Apieta et la municipalité lui ont répondu que l'intérêt des habitants du bourg primerait sur celui des habitants du Basque et que pourraient être mis en œuvre des dispositifs destinés à réduire ces nuisances.

En outre, un adjoint a repris la remarque émise par le public lors de la réunion du 25 mars : il existerait un tracé sur la commune de Landiras qui rejoindrait celui d'Illats.

Compte tenu du nombre important de poids lourds empruntant quotidiennement la Route Départementale n°11 (« 2700 Véhicules/jours dont 25% de Poids Lourds » citation extraite du document provisoire disponible sur le site communal), la création d'une déviation est considérée par tous comme une nécessité. En effet, la fréquence actuelle de circulation est trop élevée pour une configuration de bourg inadaptée, des trottoirs à certains endroits trop étroits et une pollution sonore et de l'air devenant insupportable. En effet, chaque jour passé sans accident grave tient actuellement du miracle. Malgré tout, il apparaît surprenant qu'une déviation soit imposée à une commune par le Conseil Général alors que de mémoire d'Illadais, lors de la création de l'A62, une déviation par l'ouest de la commune avait été étudiée.

Pour mémoire, le trafic poids lourds actuel est lié en très grande partie à la présence des Caves de Landiras sur la Zone Artisanale de Coudannes sur la Commune de Landiras. La Communauté de Communes du Canton de Podensac souhaite agrandir cette Zone d'Activité afin que des artisans s'y installent. Mais, ils auront besoin de matériaux (et donc de se faire livrer) pour réaliser leurs activités, ce qui à priori, engendrera une circulation encore plus importante dans un bourg déjà saturé, d'où l'importance de cette déviation.

Pour répondre aux inquiétudes des habitants du bourg et des quartiers concernés, l'association Information des Citoyens Illadais, que je représente, souhaiterait avoir une information la plus complète possible sur le contenu du dossier ainsi que sur son avancement.

En vous remerciant, par avance, de bien vouloir donner suite à notre requête, recevez, Monsieur le président du Conseil Général, l'assurance de notre dévouement.

Pour le bureau de l'association,
Le Président,
Gilles Baillet

Copie : M. GILLE, Conseiller Général du Canton de Podensac

Direction Générale Adjointe chargée des Services Techniques

Direction des Infrastructures

Pôle Programmation

Monsieur le Président de l'Association Information
des Citoyens Illadais
N°2 Le Rude
33720 Illats

Réf. à rappeler :
DI-P. PROG-BEGS-AM/NR-2011-147A

[REDACTED]

Bordeaux, le

15 JUL. 2011

Monsieur,

Par lettre en date du 27 Mai 2011, vous avez bien voulu m'interroger au sujet du projet de contournement du Bourg d'Illats (RD 11).

Lors de l'élaboration du P.L.U. en 2004, Monsieur le Maire avait sollicité mes services afin de connaître le tracé d'une déviation de la RD 11. Ce tracé, résultant d'études préalables réalisées de nombreuses années plus tôt, avait été transmis bien qu'il n'y ait pas eu de demande d'inscription de ce projet au P.L.U.

Lors de la transmission des plans de zonage en 2006, des emplacements réservés au bénéfice de la commune sur le tracé de la déviation étaient toutefois indiqués.

Par la suite, le Conseil Général dans son avis sur le projet arrêté de P.L.U. daté du 3 août 2006 ne s'engageait pas sur ce projet de déviation. Cette position a été également indiquée à Monsieur le Maire par courrier du 6 Février 2009, auquel vous faites référence.

Dernièrement, la contribution du Conseil Général suite à la délibération du conseil municipal d'Illats du 16 Mars 2010 prescrivant la procédure d'élaboration du P.L.U., ne fait état d'aucune demande d'inscription de tracé pour un projet de déviation de la RD 11.

En conséquence, dans la mesure où un emplacement réservé serait inscrit au PLU d'Illats, la mise en œuvre des procédures réglementaires, les acquisitions de terrain, la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière de cette opération relèveront exclusivement de la commune.

A titre indicatif, et afin de parfaire votre information, je vous communique le comptage effectué en 2009 sur la RD 11 faisant état de : 2041 véhicules/jour et une moyenne journalière de poids lourds de 12.9%.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président du Conseil Général
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Gérard MARTY

1-Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) qui dépend du Conseil Général, attribue à notre commune la somme de 15 171€ 66. Elle permettra de financer : le parking de la salle des fêtes (16 235€ HT soit 19 417€ 06TTC), l'achat de bornes voirie, de miroirs routiers et de matériel divers (2 987€ 31 HT soit 3 572€ 83 TTC) et l'achat de logiciels informatique (3 351€ 20HT soit 4 008€ 04 TTC). Le total des investissements est de 22 573€ 51 HT soit 26 997€ 92 TTC. Il sera financé en plus du FDAEC, par autofinancement pour 7 401€ 85 HT ainsi que par reversement de la TVA de 4 424€ 41 soit 11 826€ 26.

2- Amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé sur 5 ans.

3- Réalisation d'un emprunt de 30 000€ pour financer les travaux à l'église (tranche conditionnelle 3) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine : prêt trimestriel à 4, 11% sur une durée de 15 ans.

4-Aménagement de la place de l'église: l'appel d'offre est lancé. Il se compose de deux lots : le lot 1 comprend les terrassements et sols y compris les réseaux (218 351€ 50 HT soit 261 150€ TTC) et l'éclairage (59 218€ 74 HT soit 70 826€ TTC) et le lot 2 qui concerne les plantations (38 885€ HT soit 46 507€ TTC) soit un total estimatif de 316 455€ 24 HT (378 483€ TTC).

5-Virements de crédits divers

6-Convention avec le société CSQUA qui s'engage à faire des travaux de nivellement et des apports de terre sur le terrain de moto-cross dans le cadre d'un stage de formation.

7-Nouveau montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée aux agences postales communales en 2011 : 950€ pour la commune d'Illats au lieu de 855€ en 2010.

8-Transfert de la concession de gaz au Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG).

9-Gestion de l'eau et l'assainissement: le conseil municipal considère que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le préfet répond à des enjeux et à une méthodologie « acceptables mais que leurs applications pratiques ne le sont pas. » En conséquence, il « rejette le projet tel que présenté par le préfet » et « propose que la gestion de l'eau soit confiée à des entités spécialisées, à la taille d'une communauté de communes », « par regroupement des syndicats existants ». Le conseil propose également que la gestion de l'assainissement collectif de la commune d'Illats soit assumée directement par elle dans le cadre d'un budget annexe (voir délibération du 8 juin dernier).

10-Candidature pour l'appel à projets éclairage à diodes électroluminescentes (LED) auprès du Conseil Régional d'Aquitaine : la région accompagne les communes qui choisissent de mettre des LED dans leurs éclairages publics en prenant en charge les surcoûts occasionnés. Le projet d'aménagement de la place de l'église prévoit en effet la mise en place de 29 lampes LED, économes en énergie.

11-Prise en charge des frais pour les administrés de la destruction des nids de frelons asiatiques par la commune d'Illats. Pour cela tout administré concerné devra se signaler auprès du secrétariat de mairie avant toute intervention.

IQuoi de neuf à Ill'Arts

Ill'Arts organise de nouvelles activités comme des cours de ZUMBA FITNESS (c'est un mélange de pas de danses latines avec des mouvements de Fitness), un cocktail intéressant pour changer des cours de gymnastiques habituels. Un atelier de recherche chorégraphique pour adulte a vu le jour, il est évident que les portes sont toujours ouvertes pour de nouveaux participants. Il s'agit d'un cours basé sur de la danse. Le public ciblé est composé de personnes ayant pratiqué la danse classique, jazz ou contemporain il y a quelques années. Souvent, il est difficile de retrouver des cours adaptés. Le but est de pouvoir danser et échanger autour des compétences de chacun. Plus de 20 ans exigés!!! (nos benjamines ont tout juste 20 ans, mais nous avons 3 personnes d'une trentaine d'année et 2 dont l'âge ne sera pas communiqué...)

Les cours pour enfants sont toujours existants et nous venons d'avoir 2 nouvelles recrues pour le théâtre enfant (8 et 10 ans) et une pour l'atelier de recherche chorégraphique enfant. Toutes les activités sont proposées à des prix défiant toute concurrence! Ce qui n'enlève en rien à la qualité.

Cette année, plusieurs manifestations sont prévues sur notre commune et des partenariats avec des associations de communes avoisinantes, dont une pour le Téléthon à Illats, mais les projets sont en cours d'étude. Nous vous fournirons plus de détails dans les mois à venir.

ILL'ARTS



Atelier de recherches chorégraphiques

Mercredi (à partir du 21/09/11)

Salle des Fêtes d'Illats
17h30-19h00: 8-14 ans

20h30-22h15: ADULTES

MERCREDI 19h30 - 20h30

SALLE DES FETES D'ILLATS

(à partir du 19/10/11)

Tarifs dégressifs aux groupes de 2, 3, 4 et 5 adhérents

THEATRE

(à partir du 30/09/11)

Vendredi 17h30-19h00:
8-16 ans

ADULTES: nous consulter

Renseignements

Raymonde ARGILES 06-03-68-29-31 Arnaud MORIN 06-82-31-43-87

Consommation

Gestion de l'eau et de l'assainissement : les excédents se creusent...

Le 16 juin dernier, le syndicat des eaux de Budos a délibéré sur les budgets 2011 et les comptes administratifs 2010 de la distribution d'eau courante dont il assure la gestion avec la Lyonnaise des eaux, et de l'assainissement collectif d'Illats – alors géré en autonomie par notre municipalité et la SAUR. Or, les comptes administratifs qui font apparaître les sommes réellement dépensées, sont très largement excédentaires

Pour la distribution d'eau courante, les comptes 2010 font apparaître un excédent de 618 381€ 79 – pratiquement cinq années de recettes de fonctionnement d'avance! Par comparaison, il était de 601 039€ 28 en 2009 et de 408 739€ 28 en 2008. Avec de telles sommes, le syndicat peut voir venir... Depuis plus de deux ans, il s'est lancé dans une vaste opération de rénovation de son réseau de distribution d'eau courante. Une étude ayant coûté une dizaine de milliers d'euros et largement subventionnée par le Conseil Général de la Gironde selon les dires du président du syndicat, a établi un diagnostic. Quatre secteurs correspondant approximativement aux communes de Budos, Illats, Landiras et Pujols-sur-Ciron ont été délimités. Des compteurs pour contrôler les réseaux ont été installés dans chaque zone par une entreprise : coût de l'opération 80 000€ selon les propos du président. Les données recueillies devraient déterminer les travaux à venir.

Station d'épuration de Barrouil (suite)

De nouveaux travaux ont été réalisés sur la moitié de la surface de la station par les employés municipaux et en présence de Monsieur le maire. Cela pose question : que se passe-t-il pour que la commune s'investisse matériellement et financièrement à la place de la SAUR ?

Vous pouvez consulter tous les anciens numéros d'ICI sur www.citoyens-illats.info

Même constat pour l'assainissement d'Illats : 239 514€ 85 d'excédent - presque deux ans de recette de fonctionnement dans les caisses! Là encore, la comparaison avec les années antérieures s'impose. Il était de 175 215€ 95 en 2009 (à cause de la construction du réseau d'assainissement du Caméou) et de 206 705€ 19 en 2008. Lors de l'exercice 2010, les dépenses d'investissement ont été de 230 402€ 68 (sans doute le coût reporté de l'assainissement du Caméou et le prix d'autres opérations comme l'entretien des stations d'épuration de Barrouil et du Merle ?), pratiquement couvertes par des subventions d'investissement : 222 299€ 53. Au moment où notre municipalité vient de quitter le syndicat des eaux de Budos pour la gestion de l'assainissement collectif (voir ICI n° 41), elle dispose d'un matelas considérable qui devrait lui permettre de financer l'assainissement collectif d'Escalès, aménagement qui devrait être lui aussi largement subventionné. Peut-on réellement parler de bonne gestion ? ICI a plutôt l'impression qu'il s'agit du résultat d'une accumulation de recettes qui se fait au détriment des usagers contraints de payer l'eau assainie la plus chère du Sud Gironde... Dans le prochain numéro, nous étudierons le prix du m3. Les rapports sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement seront disponibles début octobre dans les locaux du syndicat des eaux.

Marcel Carrethey

Vie locale

12, 13 et 14 août : une fête de la Saint Roch réussie

Le vendredi, la fête commençait par une soirée « latino » qui a réuni plus d'une centaine de personnes au repas. Malheureusement, le professeur de danse qui devait l'animer a refusé de remplir son contrat ! Et c'est finalement un DJ bénévole qui a assuré l'ambiance et sauvé la soirée. On regrettera la disparition du loto qui amenait les années précédentes beaucoup de monde à la fête.

Le samedi, les exposants du vide grenier s'installaient à partir de 7 heures du matin dans tout le bourg jusqu'à 18 heures. Le succès était au rendez-vous. De nombreuses manifestations culturelles se déroulaient en même temps : une exposition de photos à l'église, le salon de peinture réunissant les artistes locaux et, en fin de journée, le récital de la chorale. Un tour de poney et une sortie vélo ont été proposés aux enfants comme aux adultes. Le soir, il y avait le choix entre le repas animé par une chanteuse à la salle des fêtes et le concert du Kalimucho qui a été un moment extraordinaire de cette Saint Roch 2011. Le groupe de percussionnistes suisses Somoogo a enflammé le nombreux public présent qui a pu danser et sauter sur des rythmes africains et aborigènes produits par des tambours et des trompes géantes (didgeridoo) maniés par des musiciens aux qualités physiques hors normes. Il fallait se pincer pour y croire. On était bien à Illats pour voir ça, une belle nuit d'août 2011 !

Le dimanche matin, c'est la messe en musique animée par un groupe folklorique, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts, de l'apéritif et du repas communaux. En début d'après midi, avant le concours de belote, l'association Ill'Arts a fait une démonstration de danses pendant une heure. Des adultes originaires de notre commune et de Landiras ont dansé des charlestons, valses, tangos... conduits par leur professeur Arnaud Morin dont la maîtrise a emballé les spectateurs présents. Au moment où les joueurs de belote commençaient leurs parties au foyer, ceux de pétanque se lançaient dans leur tournoi au stade de football. Plus de deux cents personnes mangeaient au repas aux escargots à partir de 20 heures en attendant la retraite aux flambeaux au son des Chevaliers de Notre Dame de Verdélais et le feu d'artifice. Vers 2 heures du matin, la fête était finie. L'implication des associations (Basket, Football, Ill'arts, Mémoires et patrimoine des Graves...) et des commerçants relayée par des initiatives de la municipalité, a été une fois de plus déterminante pour permettre le succès de la fête. Mais, trop peu de place est faite aux adolescents dans ces festivités locales. Une piste de réflexion pour l'avenir ?

La rentrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire d'Illats

L'école d'Illats fonctionne avec cinq classes pour un total de 120 élèves. Il est à noter cette année de lourds effectifs en petite section de maternelle (26 élèves) et en moyenne section - grande section (30 élèves). Mme Foin en charge des petits, a pris soin d'accueillir sur deux jours en deux groupes, les nouveaux arrivants les 5 et 6 septembre derniers.

Le plus important changement de l'année qui se profile est le départ de Mme Le Méhec, employée avec un contrat d'EVS (Emploi Vie Scolaire) que l'Education Nationale a supprimé. Ce poste pourvu depuis cinq ans, offrait une aide aux enseignants pour l'encadrement des élèves (à la bibliothèque et lors des sorties) mais surtout une aide à l'accompagnement des tâches administratives de plus en plus lourdes qu'ont à assumer les directions d'école. Ici, comme souvent ailleurs, il faudra « faire sans » restrictions budgétaires tous azimuts obligent. Chômage pour Mme Le Méhec, journées doubles pour la directrice, et plus d'accès à la bibliothèque aux interours.

Autre départ, mais mérité celui-ci, Mme Berthonnaud ayant fait valoir ses droits à la retraite, c'est Mme Nathalie Mouran qui a été choisie par la municipalité pour lui succéder à la cantine et à la garderie de l'école.

Comment savoir si votre terrain est toujours constructible ?

Si vous avez un terrain constructible dans un quartier, voici quelques informations. Tant que le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) n'est pas validé, il y a sursis à statuer et c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique. Pour savoir si le terrain est toujours constructible, il faudrait faire une demande de certificat d'urbanisme à la mairie. Ce document sera établi en fonction du Règlement National d'Urbanisme en vigueur.

La déviation risque-t-elle de faire mourir le bourg ?

Les communes environnantes ayant fait l'objet d'une déviation comme Béguey ou Saint Macaire n'ont pas vu leurs commerces périlcliter. Bien au contraire ! En outre, les riverains ont profité d'une qualité de vie bien meilleure.